

L'ÉCHO)))

Bonne
année
2020

SOMMAIRE



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS P 2

Inauguration de la boîte à livres à Humanicité
Colis remis aux séniors

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS P 2

Union nationale des combattants
Goûter des séniors
Marché de Noël Happy sénior
Concert du Nouvel an

SERVICE PÉRISCOLAIRE P 4

Spectacle de Noël
Inscription au centre de loisirs
Père Noël à l'école

DOSSIER DU MOIS P 5

Dangers du chauffage

INFORMATIONS LOCALES P 6

Vues panoramiques du château d'eau
Stade accessible à tous
Lampadaires de La Perdrière
Elections municipales
Travaux sur la commune
Bibliothèque
Agenda
Etat civil



LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS

Chères Cappinghemmoises,
Chers Cappinghemmois,

On ne pourra pas dire que l'approche de la période des fêtes aura ralenti le rythme des réalisations dans notre commune en 2019.

A peine l'ouverture de Place-Ô-Marché passée, avons-nous entamé le changement des candélabres du quartier de la Perdrière. Comme pour les autres points du village précédemment équipés, le passage à l'éclairage par LED permettra une meilleure visibilité tout en économisant de l'énergie.

Un panneau d'informations lumineux a été installé devant la mairie dans le but d'encore mieux vous informer sur les manifestations et événements municipaux. Les travaux d'aménagement de notre local municipal d'Humanicité sont terminés. Néanmoins avant de pouvoir le mettre à votre disposition, nous attendons la livraison du mobilier devant l'équiper et surtout qu'une infiltration d'eau provenant des étages supérieurs soit colmatée.

A côté de ce local a été installée une boîte à livres inaugurée le 7 décembre dernier. En votre nom, je remercie encore profondément le Lion's Club d'Hallennes les Haubourdin pour nous avoir offert non pas un mais deux de ces beaux instruments de diffusion de la culture. N'oublions pas en effet la boîte à livres placée près de l'entrée du parking de l'école. Je ne saurais passer sous silence que ce 7 décembre, Laurent PIETRASZEWSKI, député de notre circonscription, entre-temps nommé Secrétaire d'Etat, nous avait fait le plaisir et l'honneur de sa présence.

La culture a, depuis maintenant quelques années, toute sa place à Cappinghem. Et le prochain concert du Nouvel an le prouvera une nouvelle fois. Venez nombreux le samedi 11 janvier prochain salle Robert Gesquière pour découvrir un programme consacré aux valse et aux musiques de film !

Le vendredi 10 janvier à partir de 19h30, se déroulera l'inauguration officielle de notre pôle de commerces de proximité Place Ô Marché. Tous les cappinghemmois y seront bien entendu les bienvenus !

Enfin je vous invite, dès à présent à notre traditionnelle cérémonie des vœux samedi 18 janvier à partir de 19h.

En attendant de vous y revoir, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, en espérant que vous pourrez les passer entourés de vos familles.

Le Maire
Christian MATHON



*Les enfants du Conseil Municipal
de Cappinghem vous souhaitent une
bonne année 2020*

Cérémonie des vœux
Samedi 18 janvier 2020 à 19h
Salle Robert Gesquière - rue d'Ennetières

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

INAUGURATION DE LA BOITE À LIVRES / QUARTIER HUMANICITÉ



Les élus du CME se sont une nouvelle fois illustrés par la réalisation d'une initiative digne de sa réelle implication dans la vie communale. En effet, en partenariat avec le Lion's club du Nord représenté par son Président Dominique PERE, c'est en présence de Laurent PIETRASZEWSKI Député, Christian MATHON Maire et des membres du conseil municipal que l'inauguration d'une boîte à livres a eu lieu samedi 7 décembre dernier au quartier d'Humanicité 14 rue Nelson Mandela (face à l'Espace communal).

« Les boîtes à livres sont l'incarnation de bien des choses dans notre esprit. C'est une conception de l'engagement pour la culture. Cet engagement des élus qui œuvrent dans ce sens depuis huit ans pour que la culture dans notre village ne soit pas le monopole de ceux qui socialement seraient prédestinés à pouvoir y accéder ». Le discours de Christian MATHON sera le prélude, nous l'espérons tous, à une sensibilisation pour large de cette initiative afin que celle-ci s'étende bien au-delà de notre village.

COLIS DE NOËL POUR LES SÉNIORS

La remise des chocolats et colis de Noël aux séniors a été effectuée samedi 14 décembre dernier par des élus du conseil municipal, mais également par des élus du CME.

Ne nous y trompons pas, l'action entreprise par ces jeunes élus - désormais traditionnelle depuis six ans déjà - initiée par la Municipalité et encadrée par Antoine TRICOIT Adjoint au maire, a permis de créer et d'entretenir un réel et nécessaire lien intergénérationnel avec les séniors du village.



VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS / NOUVELLE ÉQUIPE



Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 1er décembre 2019, un nouveau conseil d'administration a été nommé. Le bureau se compose de

- Eugène TRACHE Président
- Michel BOUDRY Trésorier
- Josette BAUDOUIN Secrétaire

À l'aube d'une nouvelle année, c'est une nouvelle équipe qui prend le flambeau pour faire perdurer l'association en appelant les habitants à adhérer et donc ainsi à étoffer la section et à entamer une nouvelle page du livre de son histoire.

Perpétuer le souvenir des conflits et organiser les journées commémoratives à Cappinghem permettent de ne pas oublier le passé et de sensibiliser les générations à venir.

L'Union nationale des combattants (UNC) vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de Noël et de nouvelle année.

Contact Eugène TRACHE Président Tél : 03-20-00-88-74

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

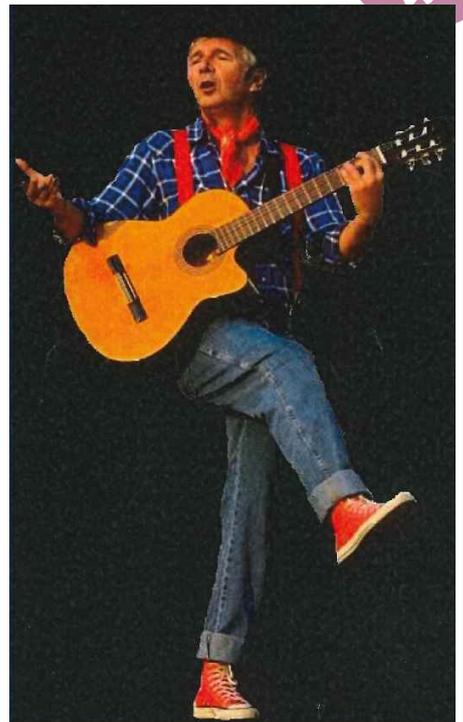


CCAS / GOÛTER DES SÉNIORS

Le CCAS de Capinghem a mis à l'honneur samedi 7 décembre dernier salle Robert Gesquière, les séniors en organisant le traditionnel goûter de Noël.

Sketches, chansons ch'tis et françaises interprétés par Patrick Collon, célèbre humoriste et patoisant a fait montre de son talent de narrateur et de chanteur auprès de l'assistance.

La bonne humeur et les moments conviviaux ont contribué à vivre un après midi sans pareil.



MARCHÉ DE NOËL / HAPPY SENIOR



Le marché de Noël qui s'est tenu à la résidence d'Happy sénior a, une nouvelle fois, permis à de nombreux exposants de proposer divers articles et gourmandises qui ont satisfait le public venu nombreux. Rendez-vous donc, l'année prochaine pour la 3ème édition.

Résidence Happy sénior
32 avenue Nelson Mandela 59160 Capinghem
Tél : 03-20-07-05-03



VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

CONCET DU NOUVEL AN / UNION MUSICALE D'HAUBOURDIN



L'Union musicale d'Haubourdin
Interprétera des extraits de musiques de films

Samedi 11 janvier 2020 à 20h30

Salle Robert Gesquière Rue d'Ennetières

Ouverture des portes à 20h - Places limitées.

Tarif - Adulte : 7€ / Moins de 18 ans et étudiants : 3€

Réservation et chèque à l'ordre du Trésor public
à déposer en mairie au plus tard 6 janvier 2020



Bonne
Année!

Capingham



SERVICE ENFANCE

SPECTACLE DE NOËL / LE FACTEUR DE NOËL

L'on pourrait dire que les années se suivent et se ressemblent pour les enfants de Capingham et des enfants scolarisés à l'école Lucie Aubrac à l'occasion du spectacle de Noël. Eh bien non, car chaque année apporte son lot de surprises qui enthousiasme les enfants durant cet après-midi de décembre spécialement dédié au Père Noël.

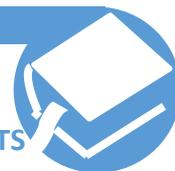
Christian MATHON Maire ainsi que les Adjointes au maire Marie-Claude FICHELLE Josette BAUDOUIN et Antoine TRICOIT ont assisté, parmi les enfants, à ce spectacle Le Facteur de Noël, animé par Benoît accompagné de personnages et de toutes nouvelles chansons.

A la fin du spectacle, la Municipalité a offert aux enfants un goûter pour se régaler et garder un bon souvenir de ce moment festif. N'oublions pas l'équipe d'animation du Service Enfance présente qui a assuré une prestation de qualité auprès des enfants.



ECOLE LUCIE AUBRAC

PÈRE NOËL À LA RENCONTRE DES ENFANTS



Capingham

LE CENTRE DE LOISIRS ACCUEILLERA VOS ENFANTS DU LUNDI 17 AU VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

Inscriptions du lundi 20 au vendredi 31 janvier 2020 sur le portail Enfance : <https://capingham.fr/enfance>



LES RISQUES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Chaque année en France, ce sont plus de 5000 personnes qui sont intoxiquées par le monoxyde de carbone pendant la saison froide mais on ne saurait se passer de chauffage ! Toutefois, il y a quand même toujours quelques précautions à prendre. En effet, tous les types de chauffage comportent leurs risques spécifiques. Alors, quels sont précisément les risques domestiques liés.

Le premier est l'incendie domestique

Des installations de chauffage mal ramonées ou mal installées peuvent en effet rapidement provoquer un début d'incendie. Et, contrairement aux idées reçues, le chauffage au bois n'est pas la seule installation de chauffage susceptible d'être le foyer de départ d'un feu : un chauffage électrique radiant peut ainsi enflammer une couette, tout comme un vêtement posé sur un radiateur électrique. Faites attention aux branchements électriques, à savoir que les installations électriques vieillissent naturellement, comme tous les matériaux.

D'ailleurs, on peut constater les multiples usages de l'électricité qui se sont développés ces dernières années. Les installations anciennes n'ont pas été conçues pour ces sollicitations variées. Risques d'échauffement, de court-circuit, d'arc électrique conduisant à une inflammation de matières combustibles provoquant l'incendie ou l'intoxication par dégagement de produits de combustion nocifs. Toute installation électrique vétuste ou non conforme présente donc des risques.

L'autre risque d'accident dû au système de chauffage en est l'intoxication au monoxyde de carbone. Inodore, ce gaz toxique ne peut pas être détecté par l'homme : seul un détecteur de monoxyde de carbone peut donner l'alerte en cas de concentration trop élevée. Un chauffage mal entretenu, le manque d'aération ou encore l'utilisation continue d'un chauffage d'appoint (sauf électrique) peut provoquer une intoxication au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone, qu'est-ce que c'est ?

Le monoxyde de carbone, également appelé C.O. est un gaz très dangereux pour l'humain. Il inquiète beaucoup parce qu'il est difficile à identifier. On ne le voit pas et il ne dégage aucune odeur. Il pénètre dans l'organisme par les voies respiratoires et remplace progressivement l'oxygène, ce qui génère parfois une intoxication.

L'apparition de mêmes symptômes de façon brutale et simultanée chez plusieurs personnes qui occupent le même bâtiment doit alerter. Le plus souvent, on ressent des maux de tête et des nausées. Par la suite, l'état peut rapidement se dégrader. Il ne faut surtout pas attendre la perte de connaissance avant de contacter un médecin en urgence et d'appeler les pompiers. Il est important de savoir que l'intoxication au monoxyde de carbone mal prise en charge peut être mortelle.

Quels sont les appareils impliqués ?

Les chaudières et le chauffe-eau (au gaz, par exemple) peuvent dégager du monoxyde de carbone, tout comme les cuisinières, les chauffages d'appoint qui ne sont pas électriques, les poêles (charbon-mazout-bois-granulé) et même les cheminées. D'une façon générale, il faut savoir que la combustion peut engendrer des rejets de C.O.. En ce sens, ce gaz émane également des barbecues, des groupes électrogènes ou des moteurs de voitures. Dans les

habitations, les risques proviennent essentiellement des appareils de chauffage et de certains mauvais usages encore trop fréquents.

Pour se prémunir de ce risque présent dans les habitations, il ne faut jamais déroger au contrôle des appareils de chauffage et toujours respecter les consignes propres à chaque dispositif. Idéalement, le contrôle doit se faire avant l'hiver, chaque année, par un professionnel habilité. La vérification des chaudières est obligatoire chaque année. Ainsi, le plus souvent, les locataires doivent fournir à leur propriétaire un justificatif attestant qu'un technicien a bien effectué la maintenance de routine. Pour l'installation d'une chaudière au gaz, une attestation de conformité est nécessaire.

Conseils d'usage pour réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Avant toute chose, le monoxyde de carbone résulte généralement d'un usage intensif du chauffage. D'autre-part, il ne faut jamais mobiliser des appareils de cuisson pour vous chauffer. N'allumez pas la cuisinière pour faire augmenter le thermomètre dans la maison. Ce type d'usage est inapproprié et extrêmement dangereux. De plus, sachez que les groupes électrogènes sont des dispositifs utilisés exclusivement en extérieur. n'en installez pas dans une véranda ou un garage et encore moins dans une pièce de vie.

Il convient également de toujours respecter les préconisations des fabricants pour les différents appareils de chauffage. Par exemple, l'on fait uniquement brûler du bois non verni et non peint dans un poêle, l'on ne laisse pas le moteur des véhicules allumé dans le garage, l'on éteint les chauffages d'appoint au bout de 2 heures d'utilisation maximum et l'on pense à aérer toutes les pièces pendant au moins 10 minutes de façon quotidienne, sans oublier de couper le chauffage à ce moment.

Face à un risque domestique : les bons gestes

Si, malgré vos précautions, vous faites face à une forte dose de monoxyde de carbone ou à un début d'incendie, réagissez vite. Si des symptômes tels que des maux de tête, un étourdissement ou des vomissements apparaissent, il s'agit peut-être d'une intoxication au monoxyde de carbone. Évacuez rapidement le logement puis appelez les pompiers avant de réintégrer les lieux.

En cas d'incendie, deux comportements sont préconisés

- Si le feu est maîtrisable (corbeille à papier qui flambe alors que vous êtes à côté), éteignez-le à l'aide d'une bassine d'eau
- Si le feu est important et que de la fumée se dégage, fermez la porte de la pièce concernée puis coupez le gaz. Quittez le logement en fermant la porte, descendez par les escaliers puis prévenez les pompiers une fois dehors.



INFORMATIONS LOCALES

CHÂTEAU D'EAU / VUES PANORAMIQUES



Vous êtes vous demandé ce que l'on voit du haut du château d'eau ?

Ces photos permettent de répondre, au moins en partie, à cette question.. Le site, particulièrement sensible est normalement inaccessible (plan Vigipirate), cependant, à l'occasion de travaux de maintenance sur les appareils de vidéoprotection de la commune, il a été possible de prendre ces deux panoramas du haut du Château d'eau :

PANORAMA VERS LE SUD OUEST

PANORAMA VERS LE SUD EST

Rue Ennetières
vers la droite >>>>>

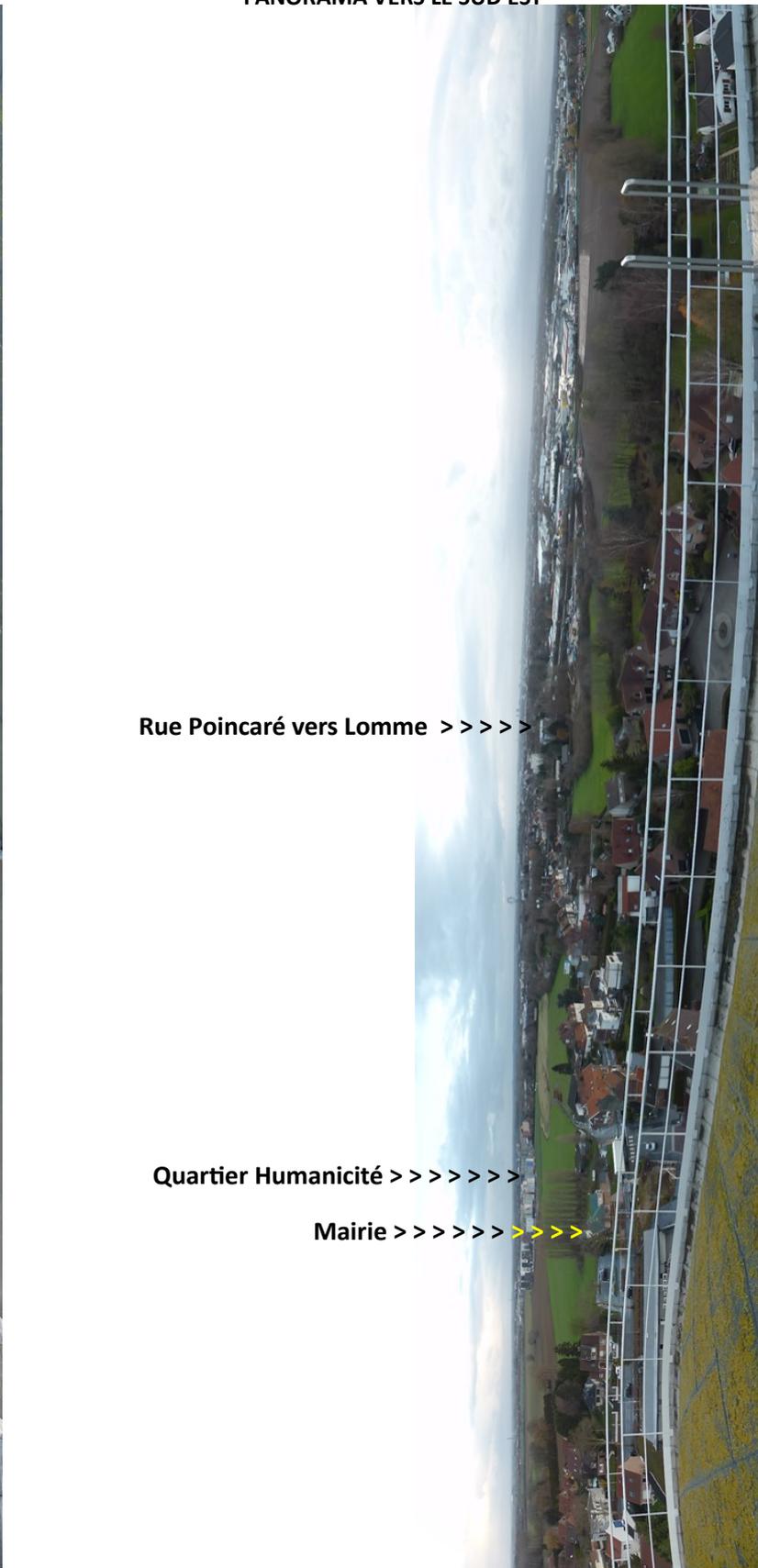
Lotissement
des Trois chênes >>>>>

Site de Auchan >>>>>>

Rue Poincaré vers Lomme >>>>>

Quartier Humanicité >>>>>>

Mairie >>>>>>>>>



INFORMATIONS LOCALES

STADE ACCESSIBLE À TOUS DANS LA JOURNÉE



Afin de permettre, comme il se doit, l'accès du stade à tous, et en particulier aux enfants fanatiques du ballon rond, la Municipalité a fait mettre en place un portillon avec une serrure électrique programmable.

Désormais, l'accès est ainsi possible de 8h le matin à 17h le soir, et ce, tout au long de la semaine. Le portillon est conçu pour permettre le passage uniquement des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite mais pas des deux roues et en particulier à moteur...

Le prix du portillon, qui a été posé par l'entreprise Bécard de Dunkerque, s'élève à 7300€ TTC.

LES LAMPADAIRES DU LOTISSEMENT LA PERDRIÈRE

Les lampadaires du lotissement la Perdrière sont en cours de remplacement. L'on se souvient qu'en mars dernier, un lampadaire du lotissement de la Perdrière tombait, pour faire suite à une tempête et surtout à la corrosion. Compte tenu de l'état des autres lampadaires, le remplacement avait été alors décidé et, avec les délais liés au marché, aux démarches administratives à la fabrication et l'approvisionnement, l'entreprise a commencé début décembre les travaux de remplacement.

Les nouveaux lampadaires sont équipés de lanternes LED conformes à la réglementation en vigueur. L'écartement des points lumineux, insuffisant pour les précédents et ne pouvant être changé sans travaux très importants (il aurait fallu recréer des tranchées entre chaque lampadaire), les lampadaires neufs sont un peu plus élevés que les précédents. Le résultat est spectaculaire (voir la photo).

Lorsque la pose sera terminée la commune expérimentera une diminution de puissance au cœur de la nuit ce qui devrait permettre de diminuer la « pollution lumineuse » mais aussi la facture.

Sur la photo, au premier plan, les lampadaires en attente de remplacement (lumière jaune) ; les nouveaux sont au fond (lumière blanche). L'éclairage de la chaussée n'en est que bien meilleur.

Les travaux sont menés par l'entreprise SEV de Seclin, titulaire du marché pour un montant de 75000€ TTC et devraient se terminer prochainement.



ELECTIONS MUNICIPALES / INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Vous pouvez désormais vous inscrire tout au long de l'année sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin.

Pour les élections municipales 2020, la date limite d'inscription est fixée au vendredi 7 février 2020.

Afin de pouvoir exprimer démocratiquement le choix de vos représentants lors d'élections, vous êtes invités à vous inscrire en mairie ou en ligne sur le site Internet du Service Public, à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>. Pour cela, vous devez remplir l'une des quatre conditions :

- avoir un domicile réel dans la commune
- résider dans la commune depuis plus de 6 mois (à la date de dépôt de la demande d'inscription sur les listes électorales)
- être inscrit pour la 2ème fois, sans interruption l'année de la demande, au rôle des contributions directes communales (art. L. 11, 1 2°)
- avoir pour la 2ème année consécutive, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle (art. L.11 12° bis)

Ensuite, muni de votre carte nationale d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans à la date du dépôt de la demande d'inscription sur la liste électorale et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, vous vous présentez à l'accueil de la mairie pour vous inscrire.

Pour les jeunes atteignant la majorité, l'INSEE procède à l'inscription d'office des jeunes venant d'atteindre l'âge de la majorité sur la base des informations recueillies par le ministère des armées, lors du recensement citoyen et de la journée défense et citoyenneté (art. L. 11, II 1°). Les jeunes sont inscrits d'office sur la liste de la commune dans laquelle ils ont été recensés. La condition de majorité s'apprécie à la date du scrutin ou à la date du second tour du scrutin si organisé.

Si vous avez changé d'adresse au sein même de la commune, vous êtes invités à en informer le service élection.

Délivrance de la carte électorale

Les cartes doivent être envoyées à l'adresse de rattachement de leurs titulaires au minimum trois jours avant la date du premier tour de scrutin et, en l'absence de scrutin, au plus tard le 30 avril de l'année suivante (art. R. 25).





Agenda des travaux en cours et à venir sur la commune.
La période d'intervention ne constitue pas la durée des travaux

Date	Période d'intervention	Objet des travaux	Adresse concernée	Société	Mesures prises
Du 13-01 au 13-02-2020		Réparation de conduites	82 rue Poincaré	Sade Télécom	Chaussée rétrécie au droit du chantier. Stationnement interdit. Circulation alternée par feux tricolores au droit du chantier pour VL et PL
Du 16-12-2019 au 31-01-2020		Tranchées en accotement	M933 rue Poincaré de la sortie rocade au domaine La Hollande	SAS Van-Eecke	Stationnement interdit. Circulation alternée par feux tricolores au droit du chantier sur 150 m.
A partir du 02-12-2019	1 mois	Création de branchement eau	23 rue de l'église	TNRV	Stationnement interdit. Circulation alternée par feux tricolores. Chaussée rétrécie au droit du chantier.

DATES À RETENIR / AGENDA 2020

Janvier

Samedi 11
Concert du nouvel an à 20h30 salle Robert Gesquière
Jeudi 16
Opération Nettoyage à Humanité à 10h place Erasme de Rotterdam
Samedi 18
Cérémonie des vœux de M. le Maire à 19h salle Robert Gesquière

Février

Jeudi 20
Opération nettoyage à Humanité Rdv 10h place Erasme de Rotterdam Lomme

Mars

Jeudi 19
Opération nettoyage à Humanité Rdv 10h place Erasme de Rotterdam Lomme
Samedi 21 : collecte de vêtements de 9h à 12h à la mairie

Etat civil 2019/2020

Naissance

GUILLART Mathéo le 27/11

Décès

BAUTERS Francis le 10/12
LECOUFFE Andrée le 17/12
MONSTERLEET Jeannine le 20/12
QUESTROY Marie-Claire le 24/12

L'écho : Janvier 2020

Directeur de publication : Christian MATHON

Réalisation : Marie Claude FICHELLE

Conception : Denis DESCAMPS

BIBLIOTHÈQUE

Mesdames GRUSON, LE DORE, SIMON, VILCOT ainsi que Mme HARMANT vous accueillent à la bibliothèque située juste derrière la mairie et apportent des conseils aux grands comme aux petits.

Comme chaque année la rentrée demeure le rendez vous privilégié pour proposer aux adhérents les nouveautés littéraires. En effet, en plus du large choix déjà disponible parmi plus de 4500 ouvrages disponibles, il est proposé des ouvrages qui, nous en sommes certaines, répondront à vos attentes.

- Catherine PANCOL : Bed bug
- Paulo COELHO : La voie de l'archer
- Antoine LEIRIS : La vie après
- Cécile COULON : Une bête au paradis
- Danielle STEEL : Plus que parfait
- Mary HIGGINS CLARK : En secret
- Jean-Paul MALAVAL : Rue de la fontaine bleue
- David FOENKINOS : Deux sœurs
- Victoria MAS : Le bal des folles
- James PATTERSON : 17ème suspect
- Harlan COBEN : Ne t'enfuis pas
- Mickael CONNELLY : Une vérité à deux visages
- Christian SIGNOL : Même les arbres s'en souviennent
- Jean-Paul DUBOIS Prix Goncourt 2019 : Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon



Bandes dessinées

Les profs / Toto / Marsupilami / Lucky Luke / Schtroumpfs / Ducobu / Gaston / Léonard

Par ailleurs, il faut savoir que pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, les livres choisis peuvent être déposés à domicile.

Enfin, la cotisation demeure toujours à 20€ par an et par famille. La rentrée 2019/2020 est l'occasion de s'inscrire ou de renouveler son inscription.

La bibliothèque est ouverte - Lundi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h / Samedi : 11h à 12h